

# **République Démocratique du Congo**

## **Coordination des Actions de Plaidoyer de la Société Civile pour la Gouvernance des Ressources Naturelles**

### **COMMUNIQUE DE PRESSE N°01/09/2023**

#### **Le Gouvernement Provincial du Lualaba invité à mettre fin aux menaces contre les acteurs de la société civile et à respecter la réglementation en matière d'indemnisation, compensation, de délocalisation, et de réinstallation des communautés du village Kabombwa dans la Commune de Fungurume.**

Les organisations de la société civile (OSC) intervenant dans le secteur des ressources naturelles en République Démocratique du Congo (RDC) dénoncent les manœuvres visant à déplacer les communautés de Kabombwa sans réinstallation ni compensation ni indemnisation adéquates comme l'exigent l'article 281 du Code Minier l'annexe XVIII du Règlement Minier portant Directive sur la délocalisation, l'indemnisation, la compensation et la réinstallation des communautés affectées par les projets miniers et de l'Edit Provincial du Lualaba déterminant les mesures et taux applicables à l'indemnisation, la compensation ainsi qu'à la réinstallation des communautés impactées par les projets miniers d'investissement dans la province.

Elles condamnent, d'une part, les propos menaçants Monsieur John Ntoka, Directeur de Cabinet de la Gouverneure du Lualaba et Président de la commission de délocalisation qui intimide les habitants de ce village et les acteurs de la société civile qui accompagnent et monitorent le processus, et d'autre part, l'utilisation des militaires de l'armée congolaise (FARDC) qui recourent à la violence et aux tirs à balles réelles contre les membres des communautés du village Kabombwa. Nous dénonçons les intimidations contre les membres des communautés qui protestent contre la tentative d'une indemnisation jugée injuste et non équitable et non suivi de la réinstallation que la commission de délocalisation et la société Tenke Fungurume Mining (TFM) veulent imposer au mépris de la loi et l'engagement pris par la même société minière, dont China Molybdenum Company (CMOC) est actionnaire majoritaire.

En effet, il découle des résolutions de la Commission de délocalisation que la société TFM s'était engagée à délocaliser ainsi qu'à réinstaller la communauté de Kabombwa exposée et affectée par les impacts négatifs de son usine à chaud.<sup>1</sup> Cependant, après presque une année d'identification des bénéficiaires et d'évaluation des biens, la communauté victime a été surprise par la décision d'effectuer uniquement l'opération de paiement des indemnités sans qu'aucune raison valable ne soit communiquée au sujet du non-respect de la loi et de l'engagement de la société sur le processus de réinstallation. D'après les témoignages des membres de cette communauté de Kabombwa, TFM payerait uniquement la valeur en argent des biens sans réinstallation de la communauté, non seulement en violation de son engagement, mais surtout des articles 281 du code minier, 18 de l'annexe XVIII du règlement minier et 15

---

<sup>1</sup> Procès-verbal final de la phase 1 de la commission chargée d'examiner les plaintes environnementales et d'organiser les modalités de délocalisation du village Kabombwa du 12 août 2022, pages 3-5

de l'Edit provincial du Lualaba qui exigent la réinstallation des communautés affectées par les projets miniers et interdisent la compensation monétaire des terres affectées, mises en valeur ou non. A titre d'exemple, l'article 18 de l'annexe XVIII du règlement minier dispose que « (...) *Quels que soient les critères et barèmes convenus, la perte des logements, d'infrastructures communautaires et de droit d'accès à la terre sera compensée par la construction de nouveaux logements et infrastructures adéquats et par la mise à disposition d'autres terres arables de remplacement (...)* ». <sup>2</sup>

Les organisations de la société Civile signataires du présent communiqué rappellent par ailleurs que le processus de délocalisation doit prioritairement contribuer à l'amélioration des conditions de vie des communautés locales affectées et pour cela, l'approche de la réinstallation des communautés comme l'exige la loi selon les standards devrait plutôt être privilégiée contrairement aux pratiques négatives d'indemnisation sans relocalisation qui, dans la plupart de cas, aggravent la pauvreté et la souffrance des communautés locales affectées par les projets miniers, en plus de les priver des infrastructures sociales de base.

Par ailleurs, les organisations signataires condamnent les menaces d'arrestation et autres intimidations proférées par Monsieur John Ntoka à l'encontre des acteurs de la société civile qui accompagnent et monitorent le processus. Au cours de la réunion du 13 septembre 2023 à Fungurume, Monsieur Ntota a déclaré avoir instruit des poursuites judiciaires à l'encontre des acteurs de la société civile pour ce qu'il qualifie « *d'incitation des populations* » et « *propagation des faux bruits* <sup>3</sup> », arguant que « *je pense que le procureur on l'a appelé, il est déjà en route. Nous allons commencer l'exemple ici. Comme ça tuta ona kama bama société civile yenu bale, s'ils sont au-dessus de la loi* <sup>4</sup> ». Des propos relayés par le média local. Il sied de signaler que, Monsieur Martin Mwamb, responsable de l'ONG basée à Fungurume, dénommée Action pour le Développement Intégral et Durable (ADID) est victime des menaces téléphoniques d'arrestation par des personnes non autrement identifiées.

De ce qui précède, les organisations signataires exigent du Gouvernement Provincial du Lualaba et de la commission de la délocalisation de la communauté de Kabombwa : (1) la cessation immédiate des menaces contre les acteurs de la société civile et les habitants du village Kabombwa, (2) la mise en place d'une nouvelle Commission capable de réévaluer des indemnités de compensation en toute transparence et de façon équitable en se conformant aux prescrits des textes légaux en la matière et (3) enfin en plus des compensations financières, procéder à la réinstallation préalable communauté affectée dans le respect strict du Code minier, de l'annexe XVIII du règlement minier et de l'Edit provincial du Lualaba portant modalités d'indemnisation et réinstallation des communautés affectées par les projets miniers.

Parallèlement, les organisations signataires se réservent le droit d'entreprendre une enquête approfondie ainsi que des actions additionnelles en vue de garantir que le processus de délocalisation se déroule dans le strict respect des droits humains et du cadre règlementaire.

---

<sup>2</sup> Article 18 de l'Annexe XVIII du règlement minier de 2018 portant Directives relative à la délocalisation, l'indemnisation, la compensation, au déplacement et à la réinstallation des communautés affectées par les projets miniers

<sup>3</sup> Référence serait faite ici à l'article 199 bis du Code pénal congolais (Décret du 30 janvier 1940 tel que modifié et complété à ce jour, mis à jour le 30 novembre 2004.

<sup>4</sup> « Comme ça on verra si votre société civile est au-dessus de la loi ».

Fait en République Démocratique du Congo, le 22 septembre 2023

**Liste des Organisation Signataires**

	<b>Organisations</b>	<b>Signataires (Noms et fonctions)</b>	<b>Coordonnées</b>
1	Southern Africa Resource Watch (SARW)	Georges Bokondu Directeur de Programme	Tél: +243 81 70 70 127 <a href="mailto:georgesm@sarwatch.org">georgesm@sarwatch.org</a>
2	Action pour la Défense des Droits Humains (ADDH)	Me Aimé Banza Mwape Chargé de Programme (Kolwezi/Lualaba)	Tel: +243 997 108 265/812 796 536 <a href="mailto:banzaaime@gmail.com">banzaaime@gmail.com</a> , <a href="mailto:aimbanzam@yahoo.fr">aimbanzam@yahoo.fr</a>
3	Justice Pour Tous	Eloge-Armand ITUMBA Coordonnateur	
4	Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme ASADHO	Jean Keba Chargé de Programme	Tél : +243810471933 <a href="mailto:jeankeba@gmail.com">jeankeba@gmail.com</a>
5	Conseil Régional des organisations Non Gouvernementales de Développement (CRONGD) du Kasai Oriental	Dieudonné Tshimpidimbua, Secrétaire Exécutif (Mbuji-Mayi/Kasai Oriental)	Tél : +243821150464 0997337219/0856103686 <a href="mailto:ddtshimpidimbua@yahoo.fr">ddtshimpidimbua@yahoo.fr</a>
6	Action Contre l'Impunité des Droits Humains (ACIDH)	Me Nicole Odiya Kayembe Représentante (Kinshasa)	Tél : +243997020609 <a href="mailto:nodiakayembe@gmail.com">nodiakayembe@gmail.com</a>
7	Bureau d'Etudes Scientifiques et Techniques (BEST)	Philippe Ruvunangiza (Bukavu)	Tél : +243814592761 <a href="mailto:Philippe.ruvunangiza@bestrdc.org">Philippe.ruvunangiza@bestrdc.org</a>
8	Ligue Congolaise de Lutte Contre la Corruption (LICOCO)	Ernestre Mpararo Secrétaire Exécutif (Kinshasa)	Tél : +243816049837 <a href="mailto:licocordc@gmail.com">licocordc@gmail.com</a>
9	Commission Episcopale pour les Ressources	Henri Muhiya Secrétaire Exécutif	Tél : +243810526141 <a href="mailto:hmuhiya@gmail.com">hmuhiya@gmail.com</a>

	Naturelles (CERN/CENCO)	(Kinshasa)	
10	Organisation Concertée des Ecologistes et Amis de la Nature (OCEA)	Kass Alidor Muteba (Kinshasa)	Tel : +243815150940 <a href="mailto:kassmuteba@gmail.com">kassmuteba@gmail.com</a>
11	Coalition des Organisations intervenants dans le Secteur de Mines, Energie et Environnement (COME);	Josiane MULEKA Coordonnatrice (Mbujimayi)	0852953681 0824262173 <a href="mailto:Mulekajosiane1@gmail.com">Mulekajosiane1@gmail.com</a>
12	Action Paysanne Contre la Faim (APCF)	Henry LUMBU NKONGOLO Coordonnateur (Mbujimayi)	0897742007 <a href="mailto:Apcfongd@yahoo.fr">Apcfongd@yahoo.fr</a>
13	African Resources Watch (AFREWATCH)	Emmanuel Umpula Directeur Exécutif	Tél : +243818577577 <a href="mailto:emmanuelumpula@afrewatch.org">emmanuelumpula@afrewatch.org</a>
14	Cadre de Concertation de l'Ituri (CdCi)	Jimmy Munguriek (Bunia)	Tél : +243815134070 <a href="mailto:jimmyjudi@gmail.com">jimmyjudi@gmail.com</a>
15	Plateforme des Organisations de la société civile du secteur minier (POM)	Elie Kadima Coordonnateur Adjoint (Lubumbashi)	Tél : +243812115834 <a href="mailto:mdr_mdr2000@yahoo.fr">mdr_mdr2000@yahoo.fr</a>
16	Initiative Bonne Gouvernance et Droits Humains (IBGDH)	Donat Kambola Coordonnateur (Kolwezi)	Tél : +243813548551 <a href="mailto:kambolalengedonat@gmail.com">kambolalengedonat@gmail.com</a>
17	Fungurume Tenke Développement (FTD)	Bernard Kibanza Coordonnateur (Fungurume/Lualaba)	Tél : +243814826996
18	Observatoire d'Études et d'Appui à la Responsabilité Sociale et Environnementale (OEARSE)	Freddy Kasongo Coordonnateur (Lubumbashi)	Tél : +243995567001 <a href="mailto:Fkasongo@maliyetu.org">Fkasongo@maliyetu.org</a>
19	Coalition pour la Gouvernance des	Daudet Kitwa Coordonnateur	Tél : +243816954444 <a href="mailto:cogep.rdc@gmail.com">cogep.rdc@gmail.com</a>

	Entreprises du Portefeuille (COGEP)	(Kolwezi)	
20	Ligue pour la Transparence dans le Secteur Extractif (LITRASE).	Patrick BALABALA (Kinshasa)	Tél : +243842684745 patrickbalabala2010@gmail.com
21	Oil Mining and Gaz Center (OMGC)	Grace Tshoma (Lubumbashi)	Tél: +243813395577 <a href="mailto:gtnumbe@gmail.com">gtnumbe@gmail.com</a>
22	Nouvelle Societe Civile	Déo Maloba	Té: +243848467930
23	Action pour le Développement Intégral et Durable (ADID)	Martin Mwamb (Fungurume)	
24	Justicia ASBL	Timothée Mbuya (Lubumbashi)	Tél: +243994075131 <a href="mailto:timmbuya11@gmail.com">timmbuya11@gmail.com</a>
25	PREMICONGO	Christian BWENDA (Lubumbashi)	Tél: 243814080800 chrisbwenda@gmail.com
26	Centre National d'Appui au Développement et à la Participation Populaire (CENADEP)	Gabriel Pero (Kinshasa)	Tél: +243811706897 perogaby@hotmail.com
27	Femmes et Justice Economique (FEJE)	Schola Atadra (Kinshasa)	Tél : +243997025876 scholata63@gmail.com

**Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :**

Georges Bokondu:  
 Directeur de Programme SARW  
 Tél: +243817070127  
 E-mail : georgesm@sarwatch.org

Henri Muhiya :  
 Secrétaire Exécutif CERN  
 Tél : +243810526141  
 E-mail : hmuhiya@gmail.com

UMPULA NKUMBA Emmanuel :  
 Directeur Exécutif AFREWATCH  
 Tél : +243818577577  
 E-mail : emmanuelumpula@afrewatch.org